

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CABARA

05 mars 2015

Les conseillers municipaux par convocation en date du 23/02/2015, se sont réunis à la Mairie le jeudi 05 mars 2015 à 18h30 sous la présidence de Thierry Banc, Maire.

Présents : Mrs Mmes BLANC CHORON DUPUIS-RABION BATTAGLIA VIGNOLLET BLAZY BOISSONNET SAUBION WARCOIN-PISONI

Absents : Mr Peiffer (pouvoir à Mr Blanc), Mr Beracochea (pouvoir à Mr Choron)

Mr CHORON est le secrétaire de la séance

Avant l'ouverture de la séance Monsieur le Maire donne à ses collègues quelques informations.

Le projet du budget primitif du syndicat des écoles est en nette augmentation compte tenu essentiellement du personnel nécessaire au bon fonctionnement des écoles(garderies, cantine restauration). De ce fait il est à prévoir pour la commune également une augmentation de la participation en 2015. Par ailleurs le Maire qui est également le Président du Syndicat des écoles a assisté à l'audience du Tribunal Administratif dans l'affaire Moulet(ancien cuisinier de la collectivité) qui demande la reconsidération de son contrat CAE en contrat à durée indéterminée avec à la clef des indemnités substantielles. Le syndicat prévoit au budget une provision pour une éventuelle indemnisation.

DELIBERATION 1 COMPTE ADMINISTRATIF

Après lecture, article par article, du compte administratif établi par le Maire et présenté par Mme Pisoni , qui correspond en tous points au compte de gestion du receveur municipal, le conseil municipal vote à l'unanimité les résultats suivants :

Le résultat de la section de fonctionnement, avec un excédent de 2 294.42 € et un report excédentaire de 28 030.73 € est excédentaire pour 30 325.15 €

Le résultat de la section d'investissement est excédentaire pour 17 868.09 €. Ces montants seront repris au budget primitif

DELIBERATION 2 ASSURANCES

La société d'assurance AXA après régularisation des cotisations de la commune, a émis un chèque de remboursement pour la somme de 830.70 €

Le conseil municipal donne son accord pour l'encaissement de cette somme.

DELIBERATION 3 CHENIL

Mr Dupuis-Rabion, délégué au SIVU du chenil explique aux conseillers le fonctionnement de celui-ci.

Pour un service de ramassage des animaux, demandé par certaines communes, une augmentation de la participation de la commune de 0.78 € à 1.17 € par habitant, serait demandée par le SIVU.

La décision du conseil municipal est de ne pas demander ce service. Le délégué est chargé de se prononcer en ce sens lors de la prochaine réunion de ce syndicat.

DELIBERATION 4 SEMOCTOM

Après avoir proposé aux communes de prendre le pouvoir de police en matière d'ordures ménagères, celles-ci s'étant prononcées majoritairement contre, le Président du syndicat des ordures ménagères a transmis à la commune un arrêté précisant que le syndicat n'a pas cette compétence.

DELIBERATION 5 SDEEG

Le Président du syndicat a transmis à la Mairie l'acceptation du programme Eclairage Public dans le cadre de l'avance remboursable en 10 ans. Pour cette année seule la maîtrise d'œuvre du SDEEG sera à budgétiser. Le premier remboursement des travaux prendra effet en 2016.

DELIBERATION 6 TOUR DE GARDE

Le tour de garde entre les élus pour les élections des 22 et 29 Mars prochain est établi. Monsieur Choron se charge de transmettre les informations à Mr Peiffer qui établira un tableau transmis à chacun.

DELIBERATION 7 PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire demande à Mme Boissonnet de présenter le PCS qu'elle a établi et la remercie pour le travail important qu'elle a accompli.

Toutes les directives à prendre en cas de besoin y sont notées. Chaque conseiller pourra en prendre connaissance au Secrétariat où un exemplaire y sera déposé, la Sous Préfecture, le Centre de Secours et la DDTM et la Gendarmerie en seront également dépositaires.